



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **REPÈRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS DIFFÉRENCIÉ EN TERMINALE PROFESSIONNELLE**

# Sept étapes de mise en œuvre

# Sept étapes de mise en œuvre

## 1 EXPLICITATION DE LA MESURE « PARCOURS DIFFÉRENCIÉS »

En amont de la rentrée scolaire ou en tout début d'année

*Objectif général : présenter les deux parcours et contextualiser la mise en œuvre à l'EPLÉ : typologie de l'EPLÉ, indicateurs de la population scolaire, carte des formations, pratiques existantes en termes de liaison Bac pro – BTS, ...*

- Appui sur deux instances : le conseil pédagogique et les conseils d'enseignement.
  - Conseil pédagogique = présentation et explicitation des deux parcours.
  - Conseils d'enseignements = répartition des services et contenus soutien au parcours.
- Conseil pédagogique = possible participation du corps d'inspection pour appui sur leur expertise quant à l'étayage des contenus de soutien au parcours (point de vigilance, mobilisation de l'inspection).
- Confection des EDT et soutien au parcours = heures de soutien au parcours en barrette, opportunité offerte aux enseignants de travailler une progression pédagogique transversale autour des thématiques du soutien au parcours.

# Sept étapes de mise en œuvre

## 2 ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC INTERNE ET EXTERNE DE L'EPLÉ, PRÉLIMINAIRE À L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

### *En début d'année scolaire*

**Objectif général** : élaborer un diagnostic interne et externe de l'EPLÉ afin d'identifier les leviers et les points de vigilance à la mise en œuvre des deux parcours.

Quelques éléments d'aide à l'élaboration du diagnostic interne et externe de l'EPLÉ :

- Analyse des résultats Parcoursup et du devenir des élèves n, n-1, n-2.
- Définition des premières pistes de travail intégrant notamment les partenaires de l'établissement (établissements du supérieurs, CFA...)

Appui possible sur des outils d'analyse et d'aide à l'élaboration de ce diagnostic : analyse AFOM, PESTEL, cartographie des acteurs, le tableau de bord prospectif...

# Sept étapes de mise en œuvre

## 3 CONSTITUTION D'UNE « ÉQUIPE PROJET » DÉDIÉE À LA MISE EN ŒUVRE DES DEUX PARCOURS

### *En début d'année scolaire*

**Objectif général :** *identifier et fédérer les parties prenantes incontournables contextualisées à l'EPL (le DDFPT, le BDE, enseignants du domaine professionnel et général, inspecteurs, PSYEN, ...) pour la constitution d'une équipe projet en charge de la mise en œuvre de la stratégie et de son suivi.*

- Partage des éléments du diagnostic interne et externe.
- Détermination des axes prioritaires de réflexion et de travail pour la mise en œuvre des deux parcours.
- Organisation de l'articulation entre les heures de soutien au parcours et le parcours différencié
- Identification des ressources internes et externes à l'établissement pour la mise en œuvre des deux parcours : enseignants, tuteur en entreprise, professeurs de STS, France Travail/missions locales, référent académique relation école entreprise...

# Sept étapes de mise en œuvre

## 4 COMMUNICATION AUTOUR DU PARCOURS DIFFÉRENCIÉS

### 1<sup>er</sup> semestre de l'année

- **Objectif général** : *penser la communication pour chaque cible ou partie prenante de la mise en œuvre des parcours dans un objectif de clarification et d'adhésion.*
- Information des équipes éducatives et pédagogiques
- Information aux élèves et parents = les deux parcours, l'organisation de l'année scolaire (planning PFMP, conseils de classe, Parcoursup, préparation à l'un des deux parcours, échéances des examens, ...).
- Information aux représentants des élèves : modalités des deux parcours et opérationnalisation.
- Informations aux entreprises partenaires : modalités du parcours « insertion professionnelle ».

Appui sur les ressources DGESCO pour communication aux différentes parties prenantes.

# Sept étapes de mise en œuvre

## 5 PRÉPARATION DE L'OPÉRATIONNALISATION DE LA STRATÉGIE

Tout au long de l'année scolaire, septembre / avril

- **Objectif général** : *construire en équipe projet les modalités des deux parcours en s'appuyant sur les éléments du diagnostic interne et externe, les projections des élèves (poursuite d'étude ou insertion professionnelle) et les bilans des conseils de classes du semestre 1 (janvier si trimestre).*
- Proposer des modalités d'évaluations diagnostiques des élèves pour préparer le choix de parcours : français, mathématiques, compétences professionnelles, bilan de compétences PFMP antérieures...
- Préparation de la communication procédure Parcoursup et explicitation de la fiche de dialogue en faveur des élèves et de leurs représentants : décembre 2024 – janvier 2025 (réunion parents professeurs et entretien individuel si nécessaire).
- Présentation en conseil pédagogique des projets de mise en œuvre des parcours différenciés.

# Sept étapes de mise en œuvre

## 6 OPÉRATIONNALISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DEUX PARCOURS

### A l'issue du 1<sup>er</sup> semestre

**Objectif général** : assurer un suivi de la mise en œuvre et une éventuelle communication de réajustement (équipe projet).

- Parcours préparation poursuite d'études = intervenants, contenus et EDT à stabiliser.
- Parcours insertion professionnelle = convention tripartite et modalités du suivi de l'élève en entreprise. Place du BDE, de l'enseignant référent de PFMP (gestion des conventions, attestations de fin de stage et allocations PFMP).



# Sept étapes de mise en œuvre

## 7 RETEX

### Fin d'année scolaire/début de la suivante

- **Objectif général** : présenter le bilan de la mise en œuvre des deux parcours (analyse préalable par l'équipe projet) afin d'identifier les réussites et les marges de progrès à apporter.
  - Par l'équipe projet et en conseil pédagogique.
  - Par le chef d'établissement, rapport annuel d'activités présenté en conseil d'administration.

# Organisation, points de vigilance et leviers pour la mise en place du parcours différencié

# 1<sup>er</sup> trimestre

Période	Contenu	Acteurs	Points de vigilance	Leviers
1 <sup>er</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place d'un GT organisation</li> <li>• Enclenchement des réflexions sur les contenus pédagogiques au sein des conseils d'enseignement</li> <li>• Premiers contacts avec les partenaires externes</li> </ul>	Chefs d'établissement adjoint, DDFPT, coordinateurs matières professionnelles, coordinateurs matières générales, CPE, élus du CVL	Les responsables légaux des élèves et les différents partenaires doivent être associés rapidement au processus.	Le <b>calendrier des PFMP</b> a été préparé en amont et présenté en conseil d'administration.

## 2<sup>ème</sup> trimestre

Période	Contenu	Acteurs	Points de vigilance	Leviers
2 <sup>ème</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des travaux du GT devant le conseil pédagogique</li> <li>• Poursuite des réflexions sur les contenus pédagogiques au sein des conseils d'enseignement.</li> <li>• Réalisation des EDT</li> <li>• Contacts avec les partenaires extérieurs</li> </ul>	Chefs d'établissement DDFPT	<p><b>Les convocations aux examens des enseignants</b> ne sont connues que tardivement (avril-mai) La vie scolaire peut être mobilisée par <b>les réinscriptions</b> ou l'accueil des nouveaux élèves. La <b>remise des manuels</b> doit être pensée pour permettre la présence maximale de tous les personnels pendant la période des parcours.</p>	<p><b>Les dédoublements habituels d'heures de cours</b> ne seront pas forcément réalisés durant la période du parcours différencié. Une fiche de « vœux » peut être proposée aux enseignants pour connaître leurs <b>disponibilités</b> durant la période, au-delà de leur présence habituelle dans l'établissement.</p>

## 3<sup>ème</sup> trimestre

Période	Contenu	Acteurs	Points de vigilance	Leviers
<b>3<sup>ème</sup> trimestre, avant le début du parcours différencié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation des EDT</li> <li>Finalisation des interventions des partenaires</li> <li>Répartition du suivi des élèves en PFMP</li> </ul>	Chefs d'établissement DDFPT	Intégrer <b>les contraintes des EDT des enseignants (examens...)</b>	En fonction des effectifs, <b>certain élèves pourront être rassemblés</b> quand les poursuites d'études sont proches (indus, tertiaire, services, ..), les moyens sont alors mutualisés.